

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

**44
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 23 juin 2022
Convocation faite
Le 10 juin 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi seize juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Thierry PASQUIER, Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{mes} Laëtitia COMPAGNON, Laure BARBE, M. Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-06-126), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir M. Jean-Claude JACQUEMART), Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Paul-Edouard LETISSIER), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), Isabelle BODART, MM. Fabien BONFILS (pouvoir à M^{me} Laëtitia COMPAGNON), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-06-125), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-06-133 Aide de la Communauté de Communes aux Etudes Supérieures (ACCES) : approbation du bilan de l'année universitaire 2021-2022 et prorogation du règlement pour 2022-2023

Vu la délibération n°2000-12-174 du 21 décembre 2000, instaurant une aide au profit des étudiants de la Communauté,

Vu le bilan de l'ACCES, pour l'année 2021-2022 présentée par M. Fabien PRIGNON, Vice-Président,

Considérant l'avis favorable de la Commission Formation Vie Sociale du 19 mai 2022,

Considérant que les nouvelles dispositions suivantes sont applicables au niveau de l'État au regard du calcul des points de charge :

- de 30 à 249 kilomètres : 1 point,
- de 250 à 3 499 kilomètres : 2 points,
- de 3 500 à 12 999 kilomètres : 3 points,
- de 13 000 kilomètres et plus : 4 points.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le bilan de l'ACCES de l'année universitaire 2021-2022, qui fait état, pour les 19 communes, d'un engagement de 250 980 € pour 420 dossiers déposés et 394 étudiants aidés,
- * **approuve** la modification du règlement concernant le calcul des points de charges en fonction de la distance du lieu d'étude,
- * **approuve** la prorogation du règlement pour 2022-2023, à jour de sa modification relative aux points de distance, avec maintien d'une majoration de 15% au plafond des ressources et 10 % aux valeurs des échelons de l'État, à paraître pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

